

ACTE FINAL DE LA TROISIÈME CONFÉRENCE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE DES NATIONS UNIES

1. A sa 389^e séance plénière, tenue le 25 octobre 1952, l'Assemblée générale a prié le Président de nommer un Comité de négociation des fonds extra-budgétaires chargé de procéder à des consultations avec les États Membres et non membres au sujet des contributions volontaires qu'ils seraient disposés à fournir pour l'exécution de divers programmes et notamment du Programme élargi d'assistance technique. De plus, l'Assemblée a décidé que si le Comité en faisait la demande, le Secrétaire général convoquerait une réunion spéciale au cours de laquelle les États Membres et non membres pourraient faire connaître leurs promesses de contributions. Le 17 novembre 1952, le Comité a demandé au Secrétaire général de convoquer une réunion au cours de laquelle les gouvernements feraient connaître les contributions qu'ils étaient disposés à verser au Programme élargi d'assistance technique pour le troisième exercice financier se terminant au 31 décembre 1953. Conformément à cette demande le Secrétaire général a convoqué la Troisième Conférence de l'assistance technique des Nations Unies.

2. La Troisième Conférence de l'assistance technique des Nations Unies s'est tenue au Siège le 26 février 1953. Les Gouvernements des États dont les noms suivent ont envoyé des délégations à la Conférence:

Afghanistan	Islande
Allemagne (République fédérale)	Israël
Arabie saoudite	Italie
Argentine	Japon
Australie	Laos
Autriche	Liban
Belgique	Libéria
Birmanie	Luxembourg
Bolivie	Mexique
Brésil	Monaco
Cambodge	Nicaragua
Canada	Norvège
Ceylan	Nouvelle-Zélande
Chili	Pakistan
Chine	Panama
Colombie	Paraguay
Corée	Pays-Bas
Costa-Rica	Pérou
Cuba	Philippines
Danemark	République Dominicaine
Égypte	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Équateur	Salvador
États-Unis d'Amérique	Suède
Éthiopie	Suisse
Finlande	Syrie
France	Thaïlande
Grèce	Turquie
Guatemala	Uruguay
Haïti	Venezuela
Honduras	Vietnam
Inde	Yémen
Indonésie	Yougoslavie
Irak	
Iran	